

Lab périurbain
« Gouvernance, démocratie locale et participation citoyenne »

TITRE DE L'ACTION :
la participation citoyenne au cœur de la dynamique du territoire

Depuis 2014, la Collectivité s'est inscrite dans une démarche globale plaçant la participation citoyenne au cœur de la dynamique du territoire.

Consciente des attentes de la société autour de la nécessité d'enrichir la démocratie représentative par la démocratie participative, et de la plus-value apportée par la concertation, la Commune d'Aix-sur-Vienne a souhaité mettre en place des instances participatives offrant la possibilité, aux acteurs, usagers et habitants du territoire, de participer à la vie de la cité. En renforçant la démocratie de proximité, la municipalité souhaite donner la parole aux Aixois et favoriser leur participation aux décisions locales.

La charte de la démocratie participative, actée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 26 février 2015, vient encadrer le dispositif dans un esprit de respect, d'ouverture et d'écoute.

- Les Comités de quartier

Sur la base des secteurs géographiques identifiés pour le recensement de la population début 2014, 11 Comités de quartier ont été créés par appel à volontariat auprès de la population aixoise.

Il s'agit d'instances consultatives et d'espaces de concertation dédiés à la vie des quartiers. Ce sont de véritables creusets d'expression apolitiques au sein desquels l'intérêt collectif du quartier est prioritaire. Ils font émerger des besoins, envisagent des propositions adaptées, participent à la construction de décisions et sont générateurs du développement d'un lien social.

Les objectifs de ces Comités de quartier sont de :

- Enrichir les projets municipaux
- Renforcer le lien social autour du bien vivre ensemble
- Recréer des espaces de paroles
- Animer la vie des quartiers, notamment en participant à la Journée citoyenne

- Le Conseil de quartier

Le Conseil de quartier agit en tant qu'instance relais entre les comités de quartier et le Conseil Municipal.

Les objectifs du Conseil de quartier sont de :

- Animer le réseau des comités de quartier
- Partager l'information (ascendante / descendante)
- Relayer l'activité des comités de quartier auprès du Conseil Municipal, par le biais de la rédaction d'une synthèse des bilans d'activités annuels

- Le Conseil Economique Communal

Le Conseil Economique Communal (CEC), dédié à la vie économique, est composé des acteurs économiques présents sur la commune. Le CEC a pour objectifs de créer un espace de dialogue entre les acteurs du tissu économique et de favoriser les échanges interprofessionnels.

Il compte une vingtaine de participants et est organisé autour de 4 collèges : un collège « PME/PMI », un collège « artisans et agriculteurs », un collège « commerçants », un collège « professions libérales / associations médico sociales » et un collège « membres associés ».

Le CEC se retrouve régulièrement en séance plénière mais également en groupes de travail autour de thématiques telles que le numérique, le recrutement et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, la dynamisation du centre-ville ou encore la communication et les services mutualisés.

La Collectivité ayant souhaité faire de la concertation une priorité, toutes ces instances sont désormais sollicitées pour les projets phares portés par la Collectivité tels que, par exemple les **projets**

d'aménagement urbain pour lesquels une phase de concertation est intégrée systématiquement.

A titre d'exemple, dans le cadre de l'étude préalable à la requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet, les différents usages du site ont été identifiés de manière participative, par le biais d'une promenade urbaine avec les membres des Comités de quartiers et d'un dialogue constructif avec les membres du Conseil Economique Communal et d'autres acteurs de la commune.

Sur la base d'échanges de qualité et de nature à enrichir les projets, la concertation permet de travailler ensemble pour construire notre ville de demain !

Cette dynamique de proximité va permettre d'enrichir **l'Agenda 21** « 2^{ème} génération » porté par la Commune car, rappelons-le, la concertation est un des fondements de l'Agenda 21, permettant ainsi d'enrichir les différentes actions portées en faveur du territoire et du bien vivre ensemble.

Moyens d'actions :

- 1 agent dédié à hauteur de 25% du temps de travail
- Outils de communication
- Enveloppe financière dédiée (fonctionnement)